

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Poitiers,

Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

DATE DE LA CFVU	28/03/2019
--------------------	------------

DELIBERATION CFVU N°	THEMATIQUE	OBJET	UFR concernée	MESURE PROPOSEE A LA DELIBERATION	DEBUT D'APPLICATION DE LA MESURE	FIN DE LA MESURE	PRESENTS OU REPRESENTES	DELIBERATION CFVU	OBSERVATION
CFVU 20190328_01	COMPTES RENDUS	Compte rendu de la CFVU du 21 février 2019	UNIVERSITE	Validation du compte rendu de la CFVU du 21 Février 2019	-	-	24	POUR : unanimité des présents	Le compte rendu est validé

A Poitiers le 28 mars 2019

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Virginie LAVAL





COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SEANCE PLENIERE du 21/02/2019

Total des membres élus : 40

Séance présidée par Mme Virginie LAVAL, Vice-présidente Formation et Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Présents ou représentés, y compris la présidente de séance : 28, dont Claire MAUMONT, représentante de Mme Hall, Directrice du CROUS (voix consultative)

Présents ou représentés :

NOM	PRENOM	CFVU 21/02/2019	Total
AUPY	Lucas	Donne procuration à HERRAULT Guillaume	1
BELLINI	Stéphane	Reçoit procuration de PAVAGEAU Stéphanie	1
BIOLLEY	Jean-Philippe	Reçoit procuration de FINDING Susan et QUINTARD Sylvie	1
BON	Amandine	Donne procuration à BONNEL Agathe	1
BONNEL	Agathe	Reçoit procuration de BON Amandine et GIZARD Anne-Laure	1
BOUCARD	Hélène	Donne procuration à MICHEL Julien	1
BURUCOA	Léo		1
CAMPANA	Kévin	Reçoit procuration de MULLER Mathieu	1
CORET	Muriel		1
DIRECTEUR DU CROUS		Représenté par Claire MAUMONT (voix consultative)	
DUBASQUE	François	Reçoit procuration de VIGIER Fabrice	1
FINDING	Susan	Donne procuration à BIOLLEY Jean-Philippe	1
GAUTIER	Pierrick	Donne procuration à HERRAULT Guillaume	1
GIZARD	Anne-Laure	Donne procuration à BONNEL Agathe	1
HELBERT	David		1
HERRAULT	Guillaume	Reçoit procuration de GAUTIER Pierrick et AUPY Lucas	1
LAVAL	Florence		1
LAVAL	Virginie		1
MANCEAU	Mattieu		1
MICHEL	Julien	Reçoit procuration de BOUCARD Hélène	1
MULLER	Mathieu	Donne procuration à CAMPANA Kévin	1
PAGES	Lia		1
PAVAGEAU	Stéphanie	Donne procuration à BELLINI Stéphanie	1
QUINTARD	Sylvie	Donne procuration à BIOLLEY Jean-Philippe	1
ROYOUX	Dominique		1
SEGUIN	François		1
THIRIET	Nathalie		1

VIGIER	Fabrice	Donne procuration à DUBASQUE François	1
Total général		27 + une voix consultative	27

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu de la CFVU du 24 janvier 2019
- 2- Le quart-d'heure Etudiants
- 3- Informations générales
- 4- **Pour information** : PACES Angoulême
- 5- **Pour information** : Les formations en tension Parcoursup
- 6- **Pour délibération** : Règlement intérieur de la Commission de programmation et de bilan des actions financées par la contribution Vie Etudiante et de Campus (Commission CVEC)
- 7- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : Evolution de l'offre de formation Rentrée 2019 pour les formations à petits effectifs
- 8- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : Tarifs IAE – FAD Biélorussie et FC sans financement
- 9- Questions diverses

La séance commence à 15H10

L'ensemble des mesures votées par la présente CFVU sont présentées en **annexe 1.00**

Virginie Laval énumère les 10 procurations reçues. Elle précise qu'avec 28 élus présents ou représentés, dont la représentante de Mme la Directrice du CROUS avec voix consultative, le quorum est atteint.

1) Approbation du compte rendu de la CFVU du 24 janvier 2019 (annexe 1.1)

Compte rendu CFVU du 24/01/2019 POUR : Unanimité des présents CONTRE : ABSTENTION :
--

2) Le quart d'heure étudiant

Mattieu MANCEAU évoque les rétentions de notes en SHA, notamment en L3 et souhaite avoir des informations sur ce sujet qui inquiète les étudiants.

Virginie LAVAL indique qu'elle a reçu, avec Yves JEAN, à leur demande, une délégation de 5 étudiants le 20 février matin. Ces étudiants ont été reçus avec des enseignants chercheurs. Elle informe l'assemblée que les revendications des enseignants chercheurs à l'origine de la rétention des notes ne sont pas officiellement connues de l'équipe présidentielle, qui n'est pas informée. Le souhait de l'équipe présidentielle est de pouvoir avoir un dialogue sur le sujet.

François DUBASQUE indique que les assemblées générales des enseignants ne concernaient pas uniquement l'UFR SHA, et que les rétentions de notes ne concernent pas a priori beaucoup d'enseignants.

3) Informations générales

Réforme de la PACES

Virginie Laval propose au élus de la CFVU un point d'étape sur la réforme de la PACES, tout en indiquant que les concertations régionales sont en cours.

Deux voies d'accès aux filières MMOP : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie

- Par un portail santé proposé "uniquement dans une université avec composante santé"
- Ou une licence mention X avec une mineure santé

Le portail Santé n'est plus que l'une des voies d'accès aux études MMOP, pour moins de 60% des places (pourcentage non figé)

- CAL PACES Poitiers : 900 (360 etu sur les licences X)
- CAL PACES Angoulême : 90 (36 Etu sur les licences X)

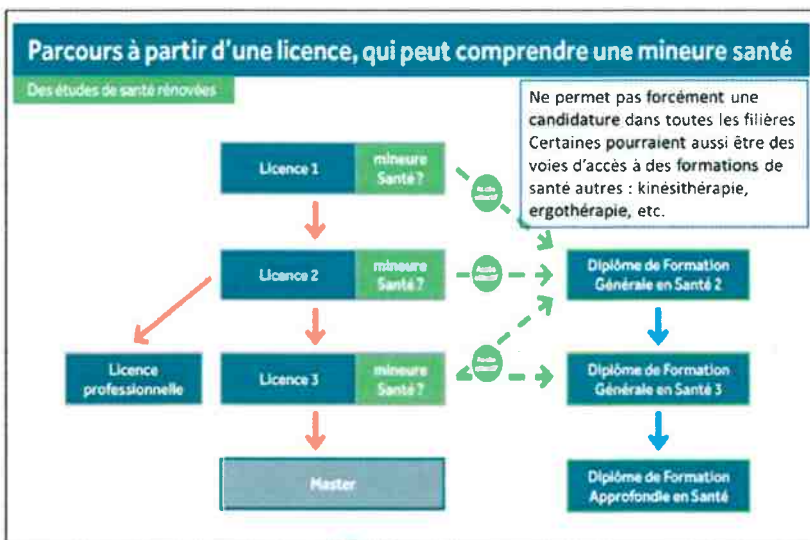
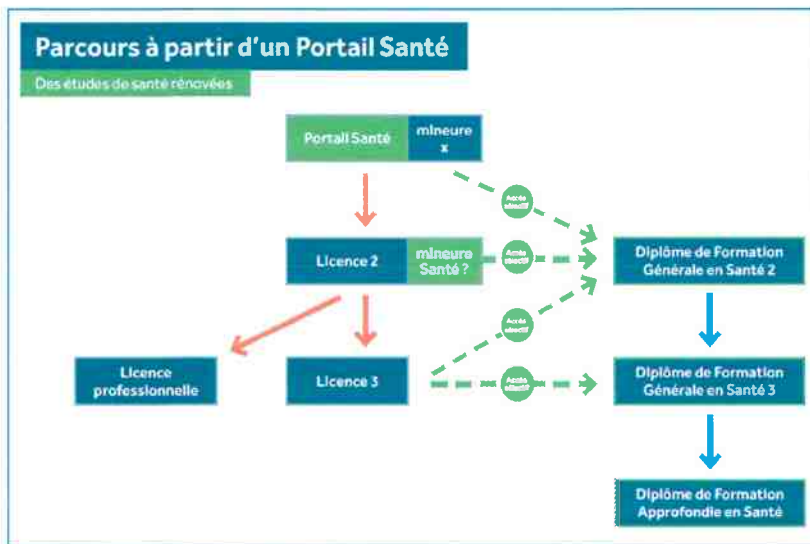
Pour chaque voie d'accès et chaque filière, l'université définit les critères d'admissibilité et les épreuves d'admission.

L'accès aux études de MMOP est sélectif et il a lieu au plus tôt après une année d'études supérieures. Ce dispositif de sélection reste exigeant : dissocié de la validation d'une année de licence (acquisition de 60 ECTS) qui autorise tout étudiant ayant validé une année à poursuivre ses études dans un cycle de licence

Chaque étudiant dispose de deux chances pour accéder aux filières MMOP et seulement de deux chances.

- La non validation de l'année correspond à la consommation d'une chance.
- Le redoublement d'une année validée par l'obtention de 60 ECTS n'est pas possible.
- En cas de non validation de l'année dans le portail santé, celle-ci peut être redoublée mais il n'est pas possible de tenter à nouveau l'accès aux formations de santé.

Les schémas ci-dessous résument les parcours possibles à partir des deux voies d'accès possibles : portail Santé ou Licence mineure santé



Suite à question de Léo Burucoa : la mineure santé est comprise dans les ECTS de la licence.

François SEGUIN : les éventuels néo bachelier dans le portail santé qui n'auraient pas, à l'issue de la première année, valider 60 ECTS (donc sans possibilité d'intégrer une deuxième année de santé) peuvent « redoubler » une licence correspondant à leur mineure, mais seront en concurrence avec les néo-bacheliers de la licence avec mineure santé. Leur intégration dans la compétition pour accéder aux études de santé, qui sera leur deuxième chance, n'est pas définie.

Les textes ne sont pas encore connus dans leur totalité (décret d'applications notamment)

Virginie LAVAL précise que la mineure santé sera probablement nationale et à distance.

Leo BURUCOA demande si les places de PACES reportées sur les autres licences sont rajoutées aux capacités actuelles de ces licences ou si ces licences conservent leur capacité actuelle et donc comprendront les places reportées de la PACES). Virginie Laval confirme que les capacités d'accueil

à l'échelle de l'établissement ne peuvent pas diminuer : les capacités d'accueil des licences avec mineure santé seront donc augmentées

Réforme des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

L'ESPE devient un INSPE : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education

La concertation est en cours depuis mars 2018 et principalement sur trois dimensions

- Place et contenu du concours : concertation en cours
- Dispositif de préprofessionnalisation : dialogue avec le rectorat en cours
- Référentiel de formation : sera publié en février 2019 et s'appliquera à compter de la rentrée 2019.

Il semblerait :

Place et Contenu du concours :

- On s'oriente vers un concours en fin de M2
- Le contenu du concours devrait être substantiellement modifié afin de renforcer le poids des épreuves professionnelles et la reconnaissance de l'expérience pédagogique acquise. Il conviendra néanmoins de veiller, d'une part, à préserver l'agrégation par rapport au capes, et, d'autre part, à ne pas tarir les viviers des étudiants non issus de master MEEF, même si ceux-ci ont vocation à constituer la voie principale.

Le concours complet aura lieu en M2

Mise en place d'un dispositif de préprofessionnalisation de la licence 2 au master 1.

- Recrutement sous statut d'assistant d'Éducation (AED), avec des conditions de rémunération et d'intervention spécifiques ;
- Contrat de trois ans, de la licence 2 au Master 1 ;
- Temps de travail : 8 heures par semaine.
- Rémunération nette (hors bourses étudiantes) : 693 € nets en L2, 963 € en L3, 980 € en M1.
- Progressivité de la responsabilité de l'intervention ;
- Missions proches de celles des AED « classiques » en L2 ;
- Co-interventions plus systématiques et missions précédentes en L3 ;
- En responsabilité en M1

Muriel CORET précise que les conditions de progressivité de prise en main de la classe par les étudiants ne semblent pas garanties dans la version actuelle des textes. Elle souligne que le ministre Blanquer a expressément dit, en réponse à un rapport de la cour des comptes, que ce dispositif a également pour vocation de pallier à des besoins de remplacement

A priori, et sous réserve, l'université de Poitiers seraient concernés par ce dispositif pour les mathématiques, les lettres, et allemand.

L'arrêté Master sera débattu au CNESER du 11 mars 2019

Référentiel de formation :

Le référentiel de formation pour le premier degré serait :

- Au moins 55% du temps de formation seront consacrés aux savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui, y compris la connaissance et la transmission des valeurs républicaines) ;
- Au moins 20% seront consacrés à la polyvalence (autres aspects disciplinaires), à la pédagogie générale et à la gestion de classe ;
- Au moins 15 % du temps seront consacrés à la recherche
- 10% du temps seront réservés au contexte, notamment territorial, et aux innovations propres de chaque INSPE.

Le référentiel de formation pour le second degré serait :

- Au moins 45 % du temps de formation seront consacrés aux savoirs fondamentaux enseignés
- Au moins 30% seront dédiés aux stratégies d'enseignement et d'apprentissage efficaces, à l'évaluation et à la gestion de classe ;
- Au moins 15 % du temps seront dédiés à la recherche
- 10% du temps seront réservés aux contextes et innovations propres de chaque INSPE.

Lancement Officiel du NCU ELANS

- Jeudi 7 mars 2019, salle des Conférences à la MSHS
- 14h-15h30. Conférence introductive : La réussite des étudiants, objectif de la transformation pédagogique, par Philippe Parmentier, professeur et directeur de l'administration de l'enseignement et de la formation à l'Université catholique de Louvain (Belgique)
- 15h30-16h30. Présentation du PIA NCU ELANS : ses objectifs et son équipe projet, par Virginie Laval
- 16h30 : Pot de lancement

Test de positionnement en Langues Vivantes

En préambule, et sous réserve, Il semblerait que l'on s'oriente au niveau national vers l'obligation d'une certification émanant du réseau ALTE (the Association of Language Testers in Europe), sur le modèle TOEIC ou TOEFL, exclusivement proposé en anglais. Ces tests de langue conditionneraient l'obtention de la licence.

Ce choix serait principalement lié à la reconnaissance du TOEIC, TOEFL par les entreprises. Le CLES n'est pas connu et reconnu aujourd'hui. Côté budget, il semblerait que la prise en charge ne soit qu'en direction des boursiers.

A l'UP

Pour le déploiement d'un environnement Numérique Personnalisé d'apprentissage en langues, l'UP s'est rapprochée de l'université de Grenoble pour importer dans son système le SELF Innovalangues (IDEFI). Cette importation et son utilisation dépend de leviers techniques et de garantie sur la continuité du service à lever

Dans ce contexte, et pour la rentrée 2019, l'UP a décidé d'utiliser des tests de positionnement conçus en interne. L'urgent est, avant de tout, de proposer ce test aux étudiants entrant dans le 1er cycle universitaire en même temps que l'inscription administrative pour permettre une meilleure organisation. Le test de positionnement concernera tous les entrants en 1er cycle y compris les entrants en DUT.

Le travail avec l'université de Grenoble n'est pas pour autant abandonné

4) Pour information : PACES Angoulême

Virginie Laval propose aux élus de la CFVU un premier retour sur les résultats de la PACES à Angoulême, après une année pleine de fonctionnement : 2017-2018. Cette analyse sera transmise à Mathieu MULLER, représentant des élus usagers CFVU dans la commission de la PACES Angoulême avec les partenaires institutionnels.

Effectifs inscrits en PACES en 2017-18 – répartition selon le type de bac et le site de formation (Données issues d'APOGEE, extraites le 1^{er} octobre 2018)

Type de bac	PACES Poitiers		PACES Angoulême		Ensemble	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Générale	1197	95%	81	90%	1278	95%
ES - Economique et social	17	1%	5	6%	22	2%
L - Littérature	9	1%			9	1%
S - Scientifique	1171	93%	76	84%	1247	93%
Technologique	31	2%	7	8%	38	3%
ST2S - Sc. et Techno. Santé Social	22	2%	4	4%	26	2%
STAV - Sc. et Tech. agrono. du vivant	1				1	
STI - Sc. et techniques industrielles	1				1	
STI2D - ST industrie. dév. durable			1	1%	1	
STL - Sc. et techno. de laboratoire	5		1	1%	6	
STMG - ST management gestion	2		1	1%	3	
Professionnelle	6	0%	1	1%	6	0%
bacs professionnels agricoles	1				1	
bacs professionnels industriels	1				1	
bacs professionnels tertiaires	3		1	1%	4	
Autre	24	2%	1	1%	25	2%
autres cas de non bacheliers	2				2	
Bac international (IB)	1				1	
titre étranger admis équivalence bac	21	2%	1	1%	22	2%
Total général	1257	100%	90	100%	1347	100%

En 2017-18, au sein des 1347 étudiants inscrits en PACES (quel que soit le site de formation), 95% étaient titulaires d'un bac général, 3% d'un bac technologique et 2% d'un titre équivalent au bac. Sur les 1347 inscrits en PACES en 2017-2018, 7% l'étaient sur le site d'Angoulême.

Le Profil des bacheliers

Si les 2 sites observent une prédominance de bacheliers généraux, il y a cependant 5 points de différence entre les 2 sites :

- Sur le site de Poitiers ils ne sont que 5% à être titulaires d'un autre bac (répartis de façon équilibrée entre les bacs Techno, prof ; et titres étrangers)

- Sur le site d'Angoulême, ils sont 5 points de plus (10%) dans ce cas avec principalement des bacs technos.

Le Bassin de recrutement : plus de la moitié des étudiants sont originaires de la région.

- Sur les 90 étudiants inscrits sur Angoulême, 57% sont originaires de l'un des 4 départements du Poitou-Charentes (dont 46% (41) de la Charente).
- Sur le site de Poitiers, 54% des étudiants sont originaires également de l'un des 4 départements du PC, avec une répartition plus équilibrée : sur les 678 étudiants originaires du PC
 - 35% (240) sont originaires de la Vienne
 - 29% (196) de Charente-Maritime
 - 22% (149) des Deux-Sèvres
 - 14% (93) de Charente

CR CFVU 21/02/2019 valide CFVU 28/03/2019

Les résultats obtenus selon les sites, sur les éléments de classement
Principaux résultats obtenus à l'issue de l'année 2017-18 –selon le site de formation
(Données issues d'APOGEE, extraites le 1^{er} octobre 2018)

	PACES Poitiers		PACES Angoulême		Ensemble	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Maieutique						
Classé	579	46%	29	32%	608	45%
Admis	20	3%			20	3%
Ajourné	312	52%	22	76%	334	55%
Éliminé	82	14%	7	24%	89	15%
Exclu	165	28%			165	27%
Non classé	678	54%	61	68%	739	55%
Kiné						
Classé	777	62%	31	34%	808	60%
Admis	60	7%			60	7%
Ajourné	453	54%	21	66%	474	59%
Éliminé	106	13%	10	31%	116	14%
Exclu	158	19%			158	20%
Non classé	480	38%	59	66%	539	40%
Médecine						
Classé	980	78%	60	67%	1040	77%
Admis	199	20%	2	3%	201	19%
Ajourné	549	54%	50	83%	599	58%
Éliminé	121	12%	8	13%	129	12%
Exclu	111	11%			111	11%
Non classé	277	22%	30	33%	307	23%
Pharmacie						
Classé	351	28%	20	22%	371	28%
Admis	71	18%	2	10%	73	20%
Ajourné	104	26%	9	45%	113	30%
Éliminé	107	27%	9	45%	116	31%
Exclu	69	17%			69	19%
Non classé	906	72%	70	78%	976	72%
Ondo. Bordeaux						
Classé	585	47%	27	30%	612	45%
Admis	12	2%			12	2%
Ajourné	303	51%	20	74%	323	53%
Éliminé	78	13%	7	26%	85	14%
Exclu	192	32%			192	31%
Non classé	672	53%	63	70%	735	55%
Ondo. Nantes						
Classé	590	47%	22	24%	612	45%
Admis	5	1%			5	1%
Ajourné	312	52%	15	68%	327	53%
Éliminé	77	13%	7	32%	84	14%
Exclu	196	33%			196	32%
Non classé	667	53%	68	76%	735	55%
Ensemble	1257	100%	90	100%	1347	100%

Note de lecture

- Ajourné : note insuffisante
- Éliminé : a été classé mais sa position dans le classement dépasse le numérus clausus
- Exclu : a une note égale à 0 sur au moins une épreuve (éliminatoire)

Sur les 90 étudiants inscrits sur Angoulême, 4 ont été classé admis à l'un des éléments de classement : 2 en médecine et 2 en pharmacie. Dans la majeure partie des cas, les étudiants d'Angoulême se sont retrouvés ajournés.

François SEGUIN modère les chiffres d'Angoulême : en effet cette étude concerne la première année de fonctionnement, donc sans redoublants, contrairement à Poitiers.

Kevin CAMPANA se fait le porte-parole de Matthieu MULLER : il semblerait que les tuteurs étudiants qui se déplacent sur Angoulême aient très peu de publics en face d'eux. Cette information est corroborée par François SEGUIN.

Situation en 2018-2019 des inscrits en PACES en 2017-18 – selon le site de formation (Données issues d'APOGEE, extraites le 1^{er} octobre 2018)

Réinscrits en 2018-19 à l'UP niveaux	PACES Poitiers		PACES Angoulême		Ensemble	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Secteur de la santé	615	49%	34	38%	649	48%
2 ^{ème} année santé	286	47%	4	12%	290	45%
PACES	321	52%	25	74%	346	53%
IFSI Poitou-Charente	8	1%	5	15%	13	2%
Réorientation	288	23%	21	23%	309	23%
L1	229	80%	17	81%	246	80%
DUT1	15	5%	3	14%	18	6%
L2	42	15%	1	5%	43	14%
Autre	2	1%			2	
Non réinscrit*	354	28%	35	39%	389	29%
Non réinscrit*	354	28%	35	39%	389	29%
Ensemble	1257	100%	90	100%	1347	100%

* les inscriptions en IFSI non terminées à ce jour (octobre 2018)

En 2018-2019, parmi les 1347 inscrits en PACES en 2017-18 :

- 48% poursuivent une formation dans le secteur de la santé (dont 45% en 2^{ème} année)
- 29% ne sont à ce jour pas réinscrits à l'UP
- 23% se sont réorientés dans une autre formation proposée au sein de l'établissement (dont pour 80% en L1)
- A noter également : parmi les 38% d'étudiants poursuivant une formation dans le secteur de la santé sur le site d'Angoulême, 38% recommencent une PACES. Parmi les 49% d'étudiants poursuivant une formation dans le secteur de la santé sur le site de Poitiers, 47% recommencent une PACES

5) Pour information : Les formations en tension Parcoursup

L'université de Poitiers poursuit sa politique en matière d'accès au premier cycle universitaire en accueillant à minima tous les bacheliers du secteur et en ne déclinant pas les attendus nationaux en attendus locaux.

Dans ce contexte politique, Virginie Laval rappelle néanmoins que les commissions d'examens des vœux correspondent à une obligation réglementaire et qu'elles devront, comme l'an dernier, être mises en place pour toutes les formations qu'elles soient en tension ou pas.

Pour les formations qui ne sont pas en tension (la majorité des licences non sélectives) :

- Accepter, sans condition, toutes les candidatures, tous bacs confondus, dans les filières qui ne sont pas sous tension : cela implique que les commissions d'examen des vœux n'auront pas à classer les candidatures pour les formations sans tension, un OUI sera donné à chaque candidat.

Pour les formations qui sont en tension

- La commission d'examen des vœux devra se réunir et classer les candidatures. Le PV de la commission devra néanmoins être signé
- Les formations volontaires à la mise en place du OUI si devront, elles aussi, examiner l'ensemble des candidatures.

Bien entendu, les formations sélectives de l'université de Poitiers réunissent les commissions d'examen des vœux de façon systématique pour classer et sélectionner les candidats.

Sont concernés :

- Les DUT
- Les CMI
- Le parcours renforcé Sciences Politiques de la mention Lettres
- Le Parcours renforcé en mathématiques

Quelles sont les formations non sélectives en tension pour la prochaine campagne ?

A l'issu de la campagne Parcoursup 2017-2018, trois formations sont réellement en tension. Elles n'ont pas été en mesure d'épuiser la liste des candidatures.

- Mention STAPS :
 - Poitiers : 270 places, 2043 vœux, 168 candidats restés sur liste d'attente
 - Angoulême : 190 places, 1315 candidats, 126 resté sur liste d'attente
- Mention Psychologie : 288 places, 2187 candidats, 54 resté sur liste d'attente : malgré cela, la CAL n'est pas atteinte : 264 inscrits
- Mention ADS : 110 places, 601 candidats, 25 resté sur liste d'attente : malgré cela, la CAL n'est pas atteinte : 100 inscrits

Lors de la campagne Parcoursup 2017-2018, plusieurs formations avaient été considérées comme potentiellement en tension :

- Administration Economique et Sociale
- Droit (Poitiers et Angoulême)
- Double mention Droit Philosophie
- PACES
- Psychologie
- Sciences du Langage
- Sciences de la Vie
- STAPS

Les formations en tension lors de la campagne Parcoursup 2017-2018 sont reportées en tension pour la campagne 2018-2019, et la commission d'examen des vœux devra classer les candidatures.

S'ajoutent à cette liste, deux nouvelles formations :

- Art du spectacle, compte tenu des 25 candidats restés sur liste d'attente
- LLCER, compte tenu du dépassement de la capacité d'accueil pour certains portails (portail LLCER Anglais / Lettres : +2 / LLCER Anglais / SDL : + 17 et compte tenu la mise en place cette année de la mention LLCER dans son ensemble, sans distinguer sur Parcoursup l'anglais et l'espagnol.

Le tableau ci-dessous liste l'ensemble des formations non sélectives en tension pour la campagne Parcoursup 2019

En tension / sélectifs	mention	Site
En tension en 2019	PACES	Poitiers
		Angoulême
	Administration économique et sociale	Poitiers
	Arts du spectacle	Poitiers
	Droit	Poitiers
		Angoulême
	Economie et gestion	Poitiers
	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	Poitiers
	Double licence Philosophie-Droit	Poitiers
	Psychologie	Poitiers
	Sciences de la vie	Poitiers
	Sciences du langage	Poitiers
	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	Poitiers
		Angoulême

6) **Pour délibération : Règlement intérieur de la Commission de programmation et de bilan des actions financées par la contribution Vie Etudiante et de Campus (Commission CVEC) (annexes 6.0 et 6.1)**

Trois articles composent le règlement intérieur.

Article 1^{er} : composition

La Commission de programmation et de bilan des actions financées par la contribution Vie Etudiante et de Campus ci-après « la Commission CCVEC » comprend 16 membres ainsi répartis :

- le Président de la Commission CVEC, le Président de l'université, ou son représentant, le Vice-président CFVU ;
- le Directeur Général des Services, ou son représentant ;
- Vice-président CA ;
- Vice-président Culture et vie de campus ;
- Vice-président délégué Réussite étudiante et pédagogie ;

- Vice-président délégué Sport et Bien-être au travail ;
- Vice-président Etudiant ;
- Extérieurs : Directrice du Crous ;
- Extérieurs : Représentant de Grand Poitiers
- Administration : Directeurs Pôle Vie de Campus, Directeur de la Maison Des Etudiants, Directeur du SUAPS, Directeurs du Service de Santé Universitaire et Directeur du pôle Formation et Réussite Etudiante ;
- deux représentants des étudiants désignés par et parmi les élus étudiants siégeant au Conseil d'administration, respectivement en qualité de titulaire et de suppléant ;
- deux représentants des étudiants désignés par et parmi les élus étudiants siégeant à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, respectivement en qualité de titulaire et de suppléant.

Article 2 : Fonctionnement

Le Président de l'Université préside la Commission CVEC et, en cas d'absence ou d'empêchement, le Vice-président CFVU.

La Commission CVEC est convoquée par son Président sur un ordre du jour qu'il fixe dans le délai de 7 jours francs avant la date de la séance.

Les membres empêchés peuvent donner procuration. Nul ne peut recevoir plus d'une procuration.

Le Président peut inviter aux séances de la Commission CVEC, selon l'ordre du jour, toute personne dont la présence lui paraît utile afin que la Commission CVEC entende son avis, son expertise et ses propositions.

La commission CVEC ne peut siéger que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le Président vérifie le quorum en début de séance, soit par appel nominal, soit par la mise en circulation d'une feuille d'émargement et d'une lecture des pouvoirs.

Les membres de la Commission CVEC votent à main levée. Le vote à bulletins secrets est de droit à la demande du Président de séance ou d'au moins un membre de la Commission.

Les délibérations soumises au vote sont adoptées à la majorité relative des suffrages exprimés, à l'exclusion expresse des abstentions.

Le Président de séance a la possibilité de demander le vote sans débat sur des points de l'ordre du jour si l'unanimité des présents en est d'accord.

Toute suspension de séance peut être décidée par le Président de séance ou à la demande du tiers des présents ou représentés.

La police des séances est assurée par le Président de séance. Il est tenu un procès-verbal des séances. Le secrétariat de la Commission CVEC est assuré par le Pôle Formation et Réussite Etudiante.

Article 3 : Attributions

La Commission CVEC est obligatoirement consultée, préalablement à la délibération de la CFVU et du CA :

- sur la programmation des actions financées par le produit de la Contribution CVEC ;
- sur le bilan des fonds utilisés ;
- sur toute demande de modification de son règlement intérieur avant approbation de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;
- sur toute question d'ordre général, à l'exclusion expresse de tout cas individuel, relative aux champs d'intervention couverts par la Contribution CVEC.

Léo BURUCOA regrette que seulement trois membres de la CFVU sur 16 soient étudiants.

Proposition soumise à délibération des membres de la CFVU :

Vu la délibération n° CA-01-02-2019-02 du Conseil d'administration en date du 1er février 2019 approuvant à l'unanimité la création de la Commission de programmation et de bilan des actions financées par la contribution Vie Etudiante et de Campus, le projet de règlement intérieur de ladite programmation est celui présenté en annexe.

POUR : Unanimité des présents

CONTRE :

ABSTENTION :

Début de la mesure : 21/02/2019

Fin de la mesure : -

7) Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Evolution de l'offre de formation Rentrée 2019 pour les formations à petits effectifs (annexe 7.0)

Rappel du processus

En lien avec le cadre de l'offre de formation validée à l'unanimité par le CA du 25 novembre 2016, la nouvelle offre de formation a fait l'objet de nombreux dialogues.

Depuis janvier 2019 :

- Dialogue avec chaque composante
- Réunion de la commission Formation recherche le 22 janvier 2019
- CFVU du 24 janvier 2019
- CA du 1^{er} février 2019

La commission formation-recherche du 22 janvier a examiné l'ensemble des propositions des composantes pédagogiques et a formulé des avis. Une attention particulière a été portée aux formations stratégiques pour la recherche ou pour un site. Il a également été tenu compte de la nouveauté de la formation.

Pour éviter d'avoir recours à une réduction systématique des volumes horaires des parcours de masters ayant moins de 10 inscrits, la CFVU du 24 janvier 2019 a souhaité inscrire la réflexion dans le cadre de l'architecture de la mention et non du parcours seul.

Huit mentions de masters sont concernées.

- Mention Chimie : parcours Chimie Organique (N=9)
- Mention Traitement du signal et des images : parcours Sport et Santé Connectés (non ouvert rentrée 2018) et Ingénierie des Objets intelligents (5)
- Mention MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS : Parcours Mathématiques Fondamentales et Applications (7)
- Mention Master SCIENCES DE LA MATIERE : Parcours physique (7) de la
- Mention SCIENCES DE LA TERRE ET DES PLANETES, ENVIRONNEMENT : Parcours Matériaux Minéraux / International Master in Advanced Clay Science (8)
- MEEF 2d degré, Sciences physiques et chimie (9) (SFA)
- MEEF 2d degré, Sciences Industrielles de L'Ingénieur (6) (ESPE)
- MEEF 2d degré, Education Musicale (6) (SHA)

Les dialogues ont été organisés, à l'échelle de chaque mention le mardi 5 février et le lundi 11 février avec les équipes pédagogiques concernés en présence du VP recherche, de la VP formation, du directeur et de l'assesseur à la pédagogie des composantes concernées.

Le tableau ci-dessous résume les propositions de réduction des coûts pour chaque mention.

Master	Réduction des coûts	Observation
Master mention Chimie	62h EqTD	Mutualisation entre le parcours Chimie Organique pour le Vivant et d'autres parcours
Master mention Traitement du signal et des images (TDSI)	125h EqTD	Mutualisation des UE d'anglais et de professionnalisation avec le master Informatique
Master mention Mathématiques et Applications	74 h eqTD.	Transformation d'heures CM en TD Transformation de 30hTD en 30h APP (mini-projets)
Master mention Sciences de la matière	70h EqTD	mutualisation supplémentaire d'une UE en S3
Master mention Sciences de la Terre et des planètes, environnement	81,5 EqTD	Principalement transformation de formats CM/TD/TP en APP Projets

Pour les parcours MEEF second degré

- Les échanges lors des dialogues ont fait ressortir la nécessité d'attendre d'avoir plus d'informations sur la réforme en cours avant de procéder à des modifications de maquettes.

Muriel CORET : la concertation avec les équipes pédagogiques a-t-elle été réellement effective ?

Réponse : les équipes de SFA ont bien travaillé sur les propositions listées.

David HELBERT, Nathalie THIRIET : une incompréhension sur le niveau des échanges existe.
Virginie LAVAL précise que ses interlocuteurs sont les équipes décanales et que lorsque ces dernières émettent des propositions, le dialogue a eu lieu avec les équipes pédagogiques.

Jean Philippe BIOLLEY précise qu'il n'approuve pas le paiement d'heures CM en heures TD, et que les propositions de SFA concernent des transformations de CM en TP, ce qui est différent.

En réponse à Stéphane BELLINI : les heures étudiantes n'ont pas diminué.

Une discussion s'engage sur la mesure adoptée par le CA du 1^{er} degré qui concerne la fermeture du master Sciences sociales (fermeture du M1 en 2019) et son intégration, en réflexion, dans le master MEEF Pratiques en Ingénierie pédagogique.

Virginie Laval rappelle qu'il ne s'agit pas d'une fermeture, mais d'une transformation pédagogique et d'un rattachement à une autre mention. Elle est prête à recevoir les responsables de l'actuelle mention pour discuter de l'évolution.

Propositions soumises à avis des membres de la CFVU, avant délibération du CA du 08/03/2019 :

Vu la délibération n° 25-11-2016-06, du CA du 25 novembre 2016 relative aux éléments de cadrage de la nouvelle offre de formation 2018-2021,
après dialogues avec les composantes,
après avis de la commission formation recherche réunie le 22 janvier 2019,
après délibération n°CA 01-02-2019-05 du CA du 1^{er} février 2019,
l'évolution de l'offre de formation des masters à petits effectifs et stratégiques pour la recherche, pour l'année universitaire 2019-2020, est celle annexée.

POUR : Unanimité des présents

CONTRE :

ABSTENTION :

Début de la mesure : 01/09/2019

Fin de la mesure : 31/08/2022

8) Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Tarifs IAE – FAD Biélorussie et FC sans financement (annexe 8.0)

Le CA de l'IAE en date du 8 novembre 2018 a délibéré sur les tarifs suivants :

FAD Biélorussie Licence : 550 euros, droits de scolarité inclus

FAD Biélorussie Licence : 623 euros, droits de scolarité inclus

Et un tarif FC individuel sans financement de 2 500 euros

Il est précisé, qu'aucun des tarifs présentés en CFVU ou CA n'est un tarif pour un individu.

Propositions soumises à avis des membres de la CFVU, avant délibération du CA du 08/03/2019 :

Vu les délibérations du CA de l'IAE en date du 8 novembre 2018, les nouveaux tarifs annexés sont soumis à avis de la CFVU

POUR : 17
CONTRE :
ABSTENTION : 10

Début de la mesure : 01/09/2018
Fin de la mesure : 31/08/2019

9) Questions diverses

Prochaine CFVU le jeudi 28 mars 2019 à I-Médias – Salle de Conférences

La séance se termine à 17H45 heures.

La Vice-présidente Formation
Présidente de la Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire



Virginie LAVAL

La secrétaire de séance

Christine LOUBET